

Conditions Générales – Xavier Marty McFly – Accompagnateur en Montagne

1. Inscription

L'inscription à une prestation se fait sur le site www.martymcfly.ch , par email marty@valrando.ch ou par téléphone au 0041 79 580 70 88.

2. Prix et modalités de paiement

Les prix des prestations sont indiqués en francs suisses (CHF). Les prestations incluses et/ou exclues du montant indiqué sont mentionnées dans la présentation des activités ou dans l'offre. Pour les particuliers, le paiement s'effectue en général sur place le jour même, en espèce ou via l'application « Twint ». Pour les entreprises et les sociétés, un paiement sur facture à 30 jours est également possible sur demande.

3. Confirmation de l'activité

Pour les activités d'une journée ou plus, « Marty McFly » confirme dans les délais convenus si l'activité a lieu, avec l'heure et le lieu de rendez-vous ainsi que le matériel nécessaire. Pour les activités d'une demi-journée, il n'y a en principe pas de confirmation. Les personnes inscrites se rendent au lieu de rendez-vous convenu.

4. Annulation et report

Toute annulation par une personne inscrite doit être annoncée par téléphone ou par sms au 079 580 70 88, au plus tard 48h avant la sortie, faute de quoi le montant de la prestation reste dû.

Si « Marty McFly » doit annuler l'activité pour un quelconque motif que ce soit, les participants seront intégralement remboursés si le paiement a été effectué en avance, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.

Si le nombre de participants minimal n'a pas été réuni, l'activité est annulée. La décision sera communiquée aux personnes inscrites au plus tard 2 jours avant la date prévue.

« Marty McFly » se réserve le droit d'adapter, d'annuler ou de reporter l'activité en cas de mauvaises prévisions météorologiques la veille de l'activité. Il peut aussi interrompre l'activité en cas de très mauvais temps. La décision d'annulation pour cause de mauvaises prévisions météorologiques sera prise la veille de l'activité et les personnes inscrites en seront averties par téléphone ou SMS. Les personnes ne pouvant participer à l'activité à la nouvelle date proposée seront intégralement remboursées, sans toutefois pouvoir prétendre à une indemnité.

5. Santé

Les personnes inscrites sont tenues de s'informer du niveau de difficulté de l'activité. Elles sont leur propre juge quant à leur capacité à participer à l'activité. En cas de doute, elles doivent en faire part à « Marty McFly » afin d'évaluer conjointement leur aptitude à participer.

Les personnes participant à une activité sont en outre tenues de communiquer toute particularité sanitaire d'ordre physique ou psychique (opérations, allergies, vertige, diabète, phobies, asthme, souffle au cœur, etc.). Il incombe aux personnes participant à une activité d'emporter les médicaments et équipements spécifiques à leurs pathologies. Selon les cas, une autorisation médicale peut être demandée.

6. Assurances

Il incombe aux personnes participant à une activité de contracter les assurances suivantes:

- assurance maladie et accident (obligatoire);
- couverture en cas de recherche, sauvetage et rapatriement (recommandée). « Marty McFly » se réserve le droit d'appeler des secours au nom des personnes concernées s'il le juge nécessaire pour leur sécurité ou leur santé, même si celles-ci ne sont pas assurées.
- assurance annulation
- assurance responsabilité civile incluant les accidents de montagne.

De son côté, « Marty McFly » est couvert en Responsabilité Civile (RC) professionnelle à hauteur de 5 millions de francs suisses.

7. Équipement

« Marty McFly » fournit une liste exhaustive de l'équipement à emporter. Il est de la responsabilité des personnes participant à une activité de s'y conformer et d'informer « Marty McFly » au préalable si du matériel leur fait défaut. Celui-ci étudiera avec elles la possibilité de prêt ou de location du matériel manquant à un prix convenu. « Marty McFly » se réserve le droit de contrôler l'équipement des personnes avant le départ.

Si celui-ci présente de graves défauts, « Marty McFly » se réserve le droit de refuser la participation d'une personne mal équipée.

8. Responsabilités

Le programme de l'activité est publié sous la seule responsabilité de « Marty McFly », qui garantit l'exactitude de la description de l'activité et des prestations indiquées. Cependant si les circonstances l'exigent, « Marty McFly » se réserve le droit de modifier le programme. Dans ce cas, « Marty McFly » n'est redevable d'aucune indemnité.

« Marty McFly » n'est pas responsable des défauts des autres prestataires de service (entreprises de transport, hébergement de montagne, etc...).

Tous les renseignements pratiques donnés par « Marty McFly » ne sont fournis qu'à titre indicatif et ne peuvent engager sa responsabilité.

Les personnes participant à une activité doivent être en bonne santé et avoir une condition physique adaptée au niveau de l'activité.

« Marty McFly » ne peut être tenue pour responsable des incidents, accidents, dommages corporels ou matériels survenant pendant l'excursion et pendant les trajets pour se rendre ou quitter la région de l'excursion.

Hormis pour les activités qui leur sont spécialement destinées (indiquées comme telles dans les offres), les enfants de moins de 16 ans doivent impérativement être accompagnés par un adulte. Celui-ci doit s'assurer que l'activité prévue est à la portée de l'enfant. L'adulte accompagnant est le seul et unique responsable de l'enfant et de ses agissements durant l'activité.

« Marty McFly » se réserve le droit de refuser la participation aux personnes se présentant en début de journée avec un équipement inadéquat pour l'activité prévue. Dans ce cas, ces personnes ne peuvent prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

L'heure de fin de l'activité n'est mentionnée qu'à titre indicatif. Des retards peuvent survenir et, dans ce cas, « Marty McFly » ne peut être tenu pour responsable des conséquences qui en résulteraient. Les frais supplémentaires résultant de la prolongation de l'excursion dus à des circonstances imprévisibles sont à la charge des personnes inscrites.

Les personnes participant à une activité sont sous la responsabilité de « Marty McFly » durant toute la durée de l'activité. De ce fait, elles doivent se conformer scrupuleusement aux instructions de l'organisateur et ne se distancer du groupe qu'avec son accord préalable. Si une personne choisit de quitter le groupe, elle le fait sous son entière responsabilité.

9. Publication des photos

Les photos prises par « Marty McFly » lors de l'activité peuvent être publiées sur internet, ainsi que sur divers supports de promotion. Les personnes qui ne souhaitent pas apparaître sur ces photos sont priées d'en informer explicitement l'organisateur avant le début de l'activité, ainsi que les autres participants. Les participants à l'activité doivent respecter les demandes de droits à l'image des autres membres du groupe et en tenir compte lors de publication de photos de l'activité sur leurs propres comptes de réseaux sociaux, blogs ou sites internet privés.

10. Protection des données

L'organisateur utilise les données des clients pour le traitement des inscriptions (notamment à des fins médicales et de covoiturage) et pour l'envoi de sa propre lettre d'information. Les données ne sont pas transmises à des tiers.

11. For juridique

Est déterminée comme seule compétente la juridiction du domicile du prestataire. Le droit suisse est applicable.

Fait à Hérérence, le 1^{er} mars 2026

